

Direction Générale des Douanes



CIRCULAIRE N° 1420 /MEF/Dnes DU 26 MAI 2009

(DIFFUSION GENERALE)

Objet : *Marche en double de SYDAM WORLD et APSNet.*

En vue du démarrage conjoint du nouveau système douanier, SYDAM WORLD, et du système communautaire APSNet, j'ai l'honneur de faire connaître à l'ensemble du service et des usagers, qu'une marche en double démarrera le **02 juin 2009** et s'étendra jusqu'au **05 juin 2009**.

Pendant cette période, tous les manifestes établis dans le SYDAM devront être passés à l'identique dans le SYDAM WORLD par les consignataires via APSNet au format dit « unique ». Les délais de transmission du manifeste en vigueur restent inchangés.

Il en est de même pour les transitaires en ce qui concerne les déclarations qui se feront dans le SYDAM WORLD via le réseau communautaire APSNet.

Les usagers ne disposant pas d'équipement informatique pourront utiliser les Unités Banalisées mises à disposition à Abidjan-Port (Direction Informatique), à Abidjan-Aéroport et à San-Pédro après en avoir fait la demande à la Direction de l'informatique ou au Bureau des Douanes de San-Pédro.

La présente Circulaire annule toutes dispositions antérieures.

Toute difficulté d'application me sera signalée d'urgence.

Ampliations :

- MEF/CAB
- Minist. Commerce
- Minist. Industrie
- PAA
- Communauté Portuaire
- FEDERMAR
- SYNDINAVI
- FNISCI
- CBC
- EMACI
- Synd. des Transitaires
- Synd. National des Transitaires
- OCOD.

Le Directeur Général des Douanes

Col. Major A. MANGLY.